

que touchent les producteurs de denrées alimentaires provenant de l'agriculture et de la pêche et les prix que paient les consommateurs, de déterminer si ces écarts de prix en général ou dans des cas particuliers sont justes et raisonnables ou encore excessifs par rapport aux services rendus, de formuler les vœux qu'elle jugera appropriés si elle constate que ces écarts de prix sont excessifs et d'examiner si les renseignements couramment disponibles sur les prix sont suffisants.

Je crois devoir aussi mentionner les autres membres de la commission dont j'ai fait connaître les noms à la Chambre, en résumant leurs antécédents et leurs occupations actuelles. M. Roméo Martin, de Montréal, est diplômé de l'Institut d'Oka et secrétaire général de la Fédération des coopératives de Québec; M. Howard MacKichan, directeur général de la Coopérative des Pêcheurs Unis des provinces Maritimes; M. Bernard Couvrette, de Montréal, est propriétaire d'une épicerie de gros et ancien président de l'Association des épiciers de gros du Canada; M. Cleve Kidd, de Toronto, président de la Fédération ontarienne du Travail et ancien conseiller économique général du Syndicat des ouvriers des aciéries.

Je fais mention du personnel, monsieur l'Orateur, pour indiquer la compétence de ceux qui se sont engagés, au prix de certains sacrifices personnels, à assumer les tâches importantes qui leur sont dévolues.

L'hon. Lionel Chevrier (Laurier): Je crois comprendre que le décret qu'a mentionné le premier ministre est bref. Voudrait-il étudier la possibilité de le publier dans le hansard?

Le très hon. M. Diefenbaker: Certainement, —si la Chambre n'y voit pas d'inconvénients. Le décret du conseil n'est pas long.

M. l'Orateur: La Chambre consent-elle à autoriser l'impression du décret du conseil dans le hansard?

Des voix: D'accord!

(Le texte du décret du conseil paraît en appendice, page 2279.)

M. H. R. Argue (Assiniboia): Suivant la déclaration du premier ministre, on a créé cette commission pour enquêter sur l'écart entre les prix versés aux producteurs agricoles et ceux qui sont exigés des consommateurs. Le premier ministre ne croit-il pas qu'il eût été plus conforme à cette fonction d'y prévoir des représentants des associations agricoles? Ma question est la suivante: cette commission compte-t-elle un représentant des principaux organismes agricoles du pays?

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, monsieur Drummond est le chef du département d'économie agricole. Un autre

[Le très hon. M. Diefenbaker.]

membre de la commission est le secrétaire général de la Fédération des coopératives du Québec. J'en suis sûr, mon honorable ami considérera ces deux hommes comme de dignes représentants de l'agriculture au sein de cette commission. A coup sûr, il est impossible de pourvoir à tous les aspects.

Je dois le signaler à cet égard, nous avons un représentant des affaires; deux professeurs qui s'occupent d'économie agricole; deux hommes qui se sont occupés de coopératives agricoles; un représentant du travail et une représentante des associations de consommateurs. Je pense que c'est très complet. Je pourrais ajouter, même si ma remarque ne se rattache pas à la question posée par mon honorable ami, qu'il y a aussi le directeur général de la coopérative des pêcheurs des maritimes, qui est également membre du conseil des pêcheries du Canada.

Je suis certain que chacun de ces membres représentera convenablement les vues de tous. Assurément, nous avons songé à faire représenter tous les milieux intéressés, mais ce n'est pas possible. Personne ne dira, j'en suis certain, que cette commission n'est pas en mesure de s'occuper comme il convient de ce grave problème.

M. Argue: Le premier ministre peut-il dire si l'union des agriculteurs et les syndicats du blé ont été invités à proposer le nom de quelqu'un qui pourrait utilement faire partie de la commission?

Le très hon. M. Diefenbaker: Autant que je sache, ils ne l'ont pas fait.

LE SÉNAT

INTERPELLATION AU SUJET DU DISCOURS DU PRÉSIDENT À LA RÉUNION DE QUÉBEC

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Paul Martin (Essex-Est): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre. Est-ce que le Mark Drouin à qui il a confié la lecture de son message au congrès des jeunes conservateurs qui a eu lieu dans la ville de Québec samedi dernier, ainsi que le signalaient les journaux, est bien la même personne que le premier ministre a recommandée à Son Excellence le Gouverneur général comme président des débats de l'autre Chambre? Le premier ministre estime-t-il que cette initiative a pour effet de rendre au Parlement son ancienne grandeur?

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je crois que le Parlement se rétablit depuis le changement de gouvernement. Je ne vois rien, dans ce que mon honorable ami signale, qui dévie de quelque façon de la voie qui mène au